

## Qu'est-ce que SOPDI ?

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) est le point d'accès aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) en Ontario. Nous mettons les personnes en contact avec les services et les soutiens disponibles afin qu'elles puissent devenir plus autonomes, participer activement à la vie de leur communauté et, en fin de compte, mener une vie plus enrichissante. Certains de ces soutiens peuvent inclure des services de gestion de cas, des soutiens au logement, des soutiens à la participation communautaire, des soutiens au répit des aidants naturels, et bien d'autres encore.

## Qu'est-ce qu'une déficience intellectuelle ?

Les déficiences développementales sont un groupe d'affections qui entraînent des difficultés dans certains domaines de la vie, notamment l'apprentissage, le langage, la vie autonome ou le comportement. Ces troubles commencent très tôt et persistent tout au long de la vie de la personne. Certaines personnes présentant une déficience intellectuelle sont nées avec le syndrome de Down. D'autres sont autistes. D'autres peuvent avoir eu une maladie ou un accident avant l'âge de 18 ans, ce qui limite leur développement intellectuel.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle participent et contribuent à la vie de leur communauté. Elles sont d'excellents employés, artistes, athlètes, défenseurs et amis.



**Appelez le 2-1-1**  
(sans frais 1-877-330-3213)

ou visitez

**sopdi.ca**

pour trouver le SOPDI  
de votre région.

**RESTEZ BRANCHÉS !**



 **SOPDI**  
Services de l'Ontario pour les personnes  
ayant une déficience intellectuelle

Mars 2022

**Si vous bénéficiez  
du POSPH, vous  
pouvez être éligible  
aux services de  
développement**



**Les personnes ayant une déficience  
intellectuelle peuvent avoir accès  
à des services de développement pour  
adultes financés par le ministère par  
l'intermédiaire du SOPDI.**

 **SOPDI**  
Services de l'Ontario pour les personnes  
ayant une déficience intellectuelle

## Comment puis-je faire une demande auprès de SOPDI ?

Si vous avez :

- une déficience intellectuelle
- vivez en Ontario et
- êtes âgé de 18 ans ou plus.

présentez une demande par l'intermédiaire du SOPDI pour savoir si vous êtes admissible aux soutiens financés par le ministère des adultes disponibles dans votre communauté.



Il y a neuf bureaux de SOPDI en Ontario. Adressez-vous au SOPDI de votre région pour savoir quels services et soutiens sont disponibles et vous conviennent.

**Appelez le 2-1-1 (numéro gratuit 1-877-330-3213) ou visitez le site [www.sopdi.ca](http://www.sopdi.ca)**

## Le SOPDI offre-t-il des services de développement pour adultes ?

Non. Le SOPDI ne fournit aucun service ni aucun financement. C'est le **point d'accès** aux services et aux soutiens aux adultes en développement financés par le MESSC.

Le SOPDI **aide à vous mettre en contact** avec les services et les soutiens qui sont à votre disposition.

## Quand devez-vous faire une demande auprès de SOPDI ?

Il est bon de commencer à planifier tôt. Le meilleur moment pour faire une demande de SOPDI est donc à 16 ans. Toutefois, vous ne pouvez accéder aux services qu'à partir de 18 ans.

## Si je suis admissible aux services de développement, serai-je également admissible au POSPH ?

Toute personne admissible à recevoir des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle satisfait automatiquement au critère d'invalidité

du POSPH (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées). Toutefois, vous devrez répondre à d'autres critères de financement du POSPH (c.-à-d. l'admissibilité financière). Vous êtes également automatiquement admissible à l'aide financière du programme Passeport.

## Quand devriez-vous faire une demande au POSPH ?

Le meilleur moment pour faire une demande auprès du POSPH est à 17 ½ ans.



## Puis-je demander le POSPH par l'intermédiaire du SOPDI ?

Non, le processus de demande du POSPH est différent. Cependant, vous pouvez utiliser la lettre d'admissibilité du SOPDI que vous recevez dans le cadre de votre demande de soutien du revenu auprès du POSPH. Si vous n'êtes pas sûr, contactez votre bureau du POSPH.

## Quand recevrai-je une aide ?

Cela peut prendre un certain temps avant que vous ne receviez vos services et soutiens. Dans l'intervalle, informez le SOPDI de votre région si vos coordonnées ou votre situation changent.